

Projet : 2022 DAC 3
SIMPA : 19129
Dossier : 2022_04096
Siret : 38943016600030

Fiche de présentation

Association Progéniture

1 – Présentation juridique de l'association

Forme juridique : Association loi 1901
Raison sociale : Progéniture
Siège social : 24 bis, rue du Gabon, 75012
Objet : “ Monter des spectacles – Produire des spectacles –
Créer des spectacles – Publier des textes théâtraux –
Réaliser des films – Création musicale –
Enregistrements musicaux – Organiser des festivals de
théâtre et des défilés de mode. ”

Président : Jean-Charles HIRON
Trésorier : Philippe BENHAMOU
Secrétaire : Jacqueline LAGOGUEE
Date de dépôt des statuts : 22 Octobre 1991
Date de modification des statuts : 12 novembre 2008
(changement d'adresse), 5 mars 2013 (dirigeants), 13 novembre
2019.

2 – Analyse financière

- Comptes de résultat de l'association

	Année 2019	Année 2020
Produits	217 770 €	172 179 €
Charges	211 363 €	154 173 €
Résultat	6 407 €	18 006 €

- Bilan de l'association

2019 : 78 514 €
2020 : 108 931 €

Le festival la Coulée Douce c'est qu'un volet de l'activité de la compagnie.

3 – Présentation de la demande de subvention

A. Analyse de la demande de subvention de fonctionnement :

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Artistique	28 250	Partenaires publics	65 635
Technique / Logistique	3 500	<i>Mairie de Paris (DAC)</i>	45 000
Production	10 000	<i>Crédits amendement Bloche</i>	4 000
Communication	1 600	<i>Mairie du 12e</i>	6 635
Frais de fonctionnement	1 500	<i>Région (part de la subvention)</i>	5000
Salaires et charges	23 285	<i>DDCS - FDVA</i>	5 000
		Recettes propres	2 500
Total hors valorisation	68 135	Total hors valorisation	68 135
Valorisation mise à disposition de compétences	4 500	Partenariat Leroy Merlin	4 500
Mise à disposition locaux (valorisation)	5 500	Mise à disposition de locaux (valorisation)	5 500
Bénévolat (valorisation)	4 000	Bénévolat (valorisation)	4 000
Total	82 135	Total	82 135

Ce BP a été élaboré fin 2021 et fera l'objet d'une actualisation tenant compte des conséquences de la crise sanitaire mais aussi des montants de subventions alloués.

- Coût de l'action à subventionner : 68 135 € (hors valorisation)
- Montant de la subvention sollicitée : 45 000 €
- Montant de la subvention proposée : 40 000 €

4 – Modalités de contrôle d'utilisation des subventions

- contrôle du bien fondé et dimensionnement des subventions : OUI
- passation d'une convention : OUI
- objet des subventions : fonctionnement
- modalités de versement : en 1 fois
- contrôle a posteriori : l'association présentera les comptes et le bilan d'activités de l'exercice subventionné (2022) ainsi qu'un exemplaire des supports de communication faisant mention du soutien de la Ville de Paris.

5 – Subventions des 3 dernières années de la Ville de Paris
--

2019 : 55 000 € pour le fonctionnement, dont 3 000 € au titre de la résilience, 4 000 € de la subvention Bloche, 3 000 € de la DJS, 8 000 € de la DASES

2020 : 48 000 € dont 3 000 € au titre de la résilience, 4 000 € de subvention exceptionnelle, 4 000 € de subvention Bloche. + 8 500 € de subvention d'équipement

2021 : 46 500 € dont 3 000 € au titre de la résilience, dont 3 500 € de subvention Bloche + 3 000 € dans le cadre de l'HyperFestival.